

## **Berger de Brie**

**Catégorie : Groupe 1**

**Publié par [Webmaster](#) le 10/12/2005**

Le Berger de Brie, aussi appelé Briard, est un chien rustique, souple, musclé et bien proportionné, d'allure vive et éveillée, de caractère équilibré, ni agressif, ni peureux.

Standard F.C.I. N°113 / 06.05.1988 / F

### **BERGER DE BRIE**

ORIGINE : France

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 13.03.2001.

CLASSIFICATION F.C.I. : Groupe 1 Chiens de berger et de bouvier (sauf chiens de bouvier suisses). Section 1 Chiens de berger. Avec épreuve de travail.

APPARENCE GENERALE : Chien rustique, souple, musclé et bien proportionné, d'allure vive et éveillée, de caractère équilibré, ni agressif, ni peureux. Pénalisation : agressif, mou, peureux, balourd.

TAILLE : 0,62 m à 0,68 m pour les mâles, 0,56 m à 0,64 m pour les femelles. La longueur du corps doit être plus importante que la hauteur. Le Briard est longiligne. Pénalisation : chien cob : pas d'EXC. Tailles supérieures à 0,68 m et 0,64 m. Disqualification : au-dessous du minima. Au-dessus de 2 cm en plus de la taille maxima. Tout sujet n'atteignant pas la taille minima ne pourra pas être confirmé.

TETE : Forte, longue, cassure du nez marquée et placée à égale distance du sommet de la tête et du bout du nez, garnie de poils formant barbe, moustache, sourcils voilant légèrement les yeux. Pénalisation : tête courte, trop longue, disharmonie entre chanfrein et crâne. Disproportion entre tête et corps. Tête poilue au point de masquer la forme barbe, moustache et sourcils insuffisants, stop trop prononcé ou inexistant. Disqualification : les défauts mentionnés plus haut trop prononcés.

FRONT : Très légèrement arrondi. Pénalisation : trop plat, trop rond, trop large, tombent sur les yeux. μ

CHANFREIN : Rectiligne. Pénalisation : trop long, grêle, trop court, busqué.

MUSEAU : Ni étroit, ni pointu. Pénalisation : pointu, étroit ou trop gros, babines pendantes.

NEZ : Plus carré que rond, truffe toujours noire, forte et ouverte. Pénalisation : truffe petite, serrée, pointue, autre que noire ou trace de ladre. Disqualification : truffe marron ou plus claire, ladre.

DENTS : Fortes, blanches et s'adaptant parfaitement. Pénalisations : - manque une incisive, dentition défectueuse, léger prognathisme sans perte de contact, - manque une prémolaire, - manque 2 incisives, - manque 2 prémolaires. Disqualification : prognathisme prononcé avec perte de contact. Manque de 2 PC 4 ou de 3 dents quelles qu'elles soient.

YEUX : Horizontaux, bien ouverts, plutôt grands, non bridés, de couleur foncée, d'expression intelligente et calme. Un oeil gris chez un gris n'est pas pénalisable. Pénalisation : oeil trop petit, en amande ou de couleur claire. Disqualification : yeux dissemblables, hagards, de teinte trop claire.

OREILLES : Attachées haut, de préférence coupées et portées droites, non plaquées et plutôt courtes si elles sont laissées naturelles. A beauté égale, la préférence sera donnée au chien dont les oreilles portées droites auront été coupées. La longueur de l'oreille non coupée doit être égale ou légèrement inférieure à la moitié de la longueur de la tête, toujours plates et couvertes de poils longs.

Pénalisation : couvertes de poils trop courts, trop longues, mal portées. Disqualification : oreilles papillotées, attachées trop basses on dessous de la ligne de l'oeil, couvertes de poils ras, droites naturellement, greffe de cartilage.

CONFORMATION : Encolure musclée et dégagée des épaules. Pénalisation : encolure trop longue, grêle ou trop courte.

POITRINE : Large ( largeur de la main entre les deux coudes), profonde et bien descendue jusqu'aux coudes. Pénalisations : trop étroite, pas suffisamment descendue ou trop, manquant de profondeur, côtes trop plates ou trop rondes.

DOS : Droit. Pénalisations : dos légèrement incurvé, dos légèrement carpé.

CROUPE : Peu inclinée, de forme légèrement arrondie. Pénalisations : - croupe trop inclinée, croupe droite, - mêmes défauts accentués, - croupe nettement plus haute que le garrot

MEMBRES : Bien musclés, avec forte ossature et aplombs réguliers. Pénalisations : -mauvais aplomb, épaules décollées, cuisses ouvertes, faiblesse des poignets ou trop droits, appui sur les doigts, -mauvaise angulation de l'épaule, poils courts sur les membres, membres grêles, ossature faible. Disqualification : défauts graves d'aplombs.

JARRETS : Pas trop près de terre et coudés avec le membre approchant de la verticale sous le jarret. Pénalisation : - trop loin ou trop près de terre -mauvaise angulation Disqualification : défauts graves d'aplombs.

QUEUE : Entière, bien garnie, formant crochet à l'extrémité, portée bas, non déviée devant atteindre la pointe du jarret ou dépasser celui-ci de 5 cm au plus. Pénalisations : - un peu trop courte, absence de crochet, poils trop courts, - port dépassant largement la ligne de dos, - port sous le ventre, - port sous le ventre à l'action. Disqualification : portée sur le dos en cor de chasse ou perpendiculaire (raide), trace d'opération rectifiant le port.

PIEDS : Forts, de forme ronde (intermédiaire entre le pied de chat et le pied de lièvre). Pénalisations : - pieds trop longs, plats, écrasés, - portés en dehors (panard)ou on dedans(cagneux) pas suffisamment couverts de poils. Disqualification : défauts graves d'aplombs.

ONGLES : Noirs. Pénalisations : ongles gris. Disqualification : ongles blancs.

SOLES : dures. Pénalisation : soles sans élasticité, trop plates, trop molles. DOIGTS : Serrés.

Pénalisation : doigts écartés, trop longs ou portant à plat.

POIL : Flexueux, long, sec (genre poil de chèvre) avec un léger souspoil. Pénalisations : -Pas suffisamment sec, légèrement frisé, absence de sous-poil. En cas de demande de confirmation : ajournement à six mois. -Trop court, -Poil fin. Disqualification : poil de moins de 7 cm. Poil mou ou laineux.

ROBE : Toutes les couleurs uniformes sont admises sauf les couleurs mentionnées ci-dessous. Les couleurs foncées sont à recommander. Ne pas confondre bicolore avec une légère teinte plus claire des extrémités qui n'est autre qu'un commencement de dépigmentation. Cette teinte, légèrement plus claire, doit rester dans la même gamme des couleurs fauves (fauve foncé sur fauve clair, noir foncé sur noir éclairci, gris foncé sur gris plus clair, etc.). Le fauve doit être chaud et uniforme, n'être ni clair ni délavé. Pénalisations : noir avec trop de reflets roussâtres, fauve pas suffisamment chaud, tache blanche au poitrail, charbonnures trop marquées à la limite du manteau, fauve très clair, délavé. Disqualification : teinte blanche, marron, acajou, bicolore, liste blanche, poils blancs au bout des pattes. Robe fauve à manteau charbonnures formant manteau. Teinte trop claire. Note pour le bicolore, regarder la couleur de la peau qui sera bleutée à la base des parties foncées et rosée aux parties claires.

ERGOTS : Ergots doubles aux pattes arrières. les chiens, même très bien types, ne possédant qu'un ergot, ne pourront pas être primes. Ils seront refusés à la confirmation. Les doubles ergots doivent être constitués de deux parties: osseuses avec ongles, plantés aussi près que possible du sol, afin d'assurer une meilleure assise du pied. Pénalisations : plantés trop haut (mi-hauteur du canon), manque de deux ongles, manque d'une partie osseuse dans un double ergot (voir croquis explicatif,

planche B). Disqualifications : ergots simples, manque d'ergots, manque de deux parties osseuses dans un double ergot, même s'il y a présence des ongles, manque d'une partie osseuse dans chaque double ergot, même s'il y a présence des ongles (voir croquis explicatif, planche C)

CONFIRMATION : TOUT MOTIF DE DISQUALIFICATION, TOUT QUALIFICATIF INFÉRIEUR À BON, ENTRAÎNERA À LA NON CONFIRMATION DU SUJET.

N.B.: les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale complètement descendus dans le scrotum.

Elevage de Briard : [Elevage Briard](#)

Figurine sur la race Briard :

